

NOUVEAU
CONTRAT DE
PROFESSIONNALISATION
MACHINES MÉCANISMES ET SYSTÈMES

sigma
CLERMONT

Grande École d'ingénieur.e.s
du Ministère de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche et de l'Innovation
ÉCOLE DE CLERMONT AUVERGNE INP

**ENTREPRISE, vous recherchez une solution efficiente et économique
pour recruter un nouveau collaborateur pour votre entreprise ?**

Retrouvez toute l'actualité
de SIGMA Clermont sur



www.sigma-clermont.fr



#ThinkOutOfTheBox

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

École affiliée
IMT

Cti
Commission
des Ingénieurs



ENTREPRISE

Choisissez
le **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**
et **RECRUTEZ** un.e élève ingénieur.e
SIGMA Clermont, BAC +5
en dernière année de cursus ingénieur,
en **Machines Mécanismes et Systèmes**
pour une durée d'1 an.



SIGMA Clermont est une **Grande École d'ingénieur.e.s** du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui a pour mission de **former des ingénieur.e.s** et des doctorants, de réaliser des travaux de recherche en **lien étroit avec le monde économique** et de favoriser l'innovation par des transferts de technologie vers les entreprises. L'École accueille **980 élèves ingénieur.e.s dans 3 cursus** et diplôme 280 ingénieur.e.s chaque année, experts en **robotique, mécatronique, systèmes mécaniques innovants, industrialisation et procédé de fabrication, capables de conjuguer rapidement leurs compétences avec celles des entreprises qui les recrutent.**

SIGMA Clermont est **à l'écoute** des besoins **des entreprises** et souhaite continuer à s'investir auprès d'elles en développant et **en adaptant son offre de formation.**

La mise en place de l'**alternance** (contrat de professionnalisation) pour la **dernière année du cursus ingénieur** témoigne de cette dynamique.

Cette solution donne la possibilité aux entreprises de recruter pour une année un.e élève ingénieur.e dans le domaine Machines Mécanismes et Systèmes.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, C'EST QUOI ?

C'est une solution clé en mains qui permet aux élèves ingénieur.e.s de se professionnaliser au cours de leur dernière année de formation (CDD 12 mois). Dans cette logique, l'étudiant.e se met au service de l'entreprise qui lui confie des missions d'ingénieur. Le cursus est identique à la formation classique et adapté à l'alternance.

**FAIRE LE CHOIX
D'UN CONTRAT DE
PROFESSIONNALISATION,
C'EST UN PARTENARIAT
GAGNANT/GAGNANT.
PROFITEZ DE NOMBREUX
AVANTAGES !**



AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

UN DISPOSITIF SOUTENU PAR L'ÉTAT

- ➔ Non prise en compte **des salariés en contrat de professionnalisation dans les effectifs pour le calcul des seuils sociaux et fiscaux.**
- ➔ **Coût de formation : 5000 € net de taxes** (tout ou partie de ces frais peuvent être pris en charge par l'OPCO de l'entreprise).
- ➔ **Formation certifiée : RNCP**
- ➔ **Le saviez-vous ? Une année en alternance peut revenir moins cher qu'un stage de six mois !**
- ➔ Et bien d'autres...

UN RYTHME D'ALTERNANCE

permettant une **excellente intégration de l'élève ingénieur.e** en entreprise. Il ou elle est formé.e à vos besoins spécifiques, à vos méthodes de travail et acquiert la culture de votre entreprise.

- ➔ **6 mois : 2 jours par semaine en entreprise. 3 jours à l'école.**
- ➔ Puis **6 mois en continu en entreprise.**



AUGMENTER VOS RESSOURCES PENDANT 1 AN

- ➔ Des élèves ayant au préalable **une expérience significative en entreprise (4 + 15 semaines de stages réalisés)**. Stages 1A et 2A.
- ➔ Des élèves avec un **bon niveau en langue, anglais** et autres langues étrangères.
- ➔ Des élèves **motivés par ce mode de formation éprouvé, en adéquation avec leur mode de vie.** *100% des alternants trouvent un emploi à l'issue de leur année d'alternance.*
- ➔ **Des élèves avec de fortes capacités techniques, d'analyse, de réflexion, d'organisation, d'autonomie, de travail en équipe et de communication.**

IDÉAL POUR UNE MISSION COURTE AVEC UN DISPOSITIF ENCADRÉ ET SÉCURISÉ

- ➔ Signature d'un **contrat de professionnalisation tripartite** : entreprise / élève / École.
- ➔ Le volet formation du contrat est assuré par **l'École d'ingénieur.e.s « SIGMA Clermont »** reconnue internationalement.
- ➔ Une mise en œuvre **simple et rapide.**
- ➔ **2 interlocuteurs pour vous accompagner,** la Direction des Partenariats Industriels de SIGMA Clermont et le responsable du domaine.



AVANTAGE POUR L'ÉLÈVE INGENIEUR.E

- Construction de son projet professionnel.
- Acquisition d'une expérience professionnelle.
- Accompagnement par un tuteur au sein de l'entreprise et à l'École.
 - Rémunération : 80 % du SMIC minimum.
 - Formation financée par l'entreprise.

COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

Définissez la fiche de poste : missions, objectifs, etc.

Validation de celle-ci par la DPI et le responsable du domaine.

Envoi de la convention de formation par SIGMA Clermont.

Transmission ensuite de l'ensemble des documents à votre OPCO pour une demande de prise en charge.

Pour des renseignements sur la formation ou pour établir une fiche de poste/mission :

Vincent GAGNOL
Responsable du domaine
Machines Mécanismes et Systèmes
vincent.gagnol@sigma-clermont.fr
04 73 28 80 19

Pour des renseignements concernant le contrat de professionnalisation :

Geneviève CHADEYRON
Directrice des Partenariats Industriels
genevieve.chadeyron@sigma-clermont.fr
ou dpi@sigma-clermont.fr
06 82 91 78 57

ENTREPRISES CONCERNÉES

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation tous les employeurs établis ou domiciliés en France, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime peuvent également conclure des contrats de professionnalisation. Plus précisément, vous êtes une entreprise **de construction de biens d'équipements, énergie, transports, aéronautique, automobile, naval, ferroviaire, production, équipements, services, médical, agro-alimentaires... ce dispositif est fait pour vous !**

POUR PLUS DE PRÉCISIONS POUR QUELLES FONCTIONS ET MISSIONS ?

Fonctions : ingénieur.e recherche et développement, ingénieur.e d'études, ingénieur.e mécatronique, ingénieur.e calculs, ingénieur.e automatismes-machines spéciales, ingénieur.e procédés de fabrication, ingénieur.e essais.

Missions :

- Concevoir, simuler, dimensionner et analyser le comportement réel des machines, des mécanismes et des systèmes mécatroniques.
- Formaliser et protéger la chaîne de l'innovation des mécanismes et les systèmes mécatroniques.
- Maîtriser les méthodes d'industrialisation en intégrant des contraintes liées aux process, aux produits et aux matériaux.
- Piloter des machines, des mécanismes et des systèmes mécatroniques à travers la modélisation, l'identification, la commande et l'intégration des capteurs.
- Faire des choix de matériaux éclairés pour des applications données.
- Concevoir et dimensionner des structures mécaniques fiables et robustes.
- Considérer les aspects de développement durable dans la conception de matériaux et de structures

Le saviez-vous ?

Réponse à l'obligation d'embauche d'alternants (quota fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise). Bonus / malus ou exonération de la contribution suivant les cas.